



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 92328

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la lutte contre les violences faites aux femmes Cette lutte a été déclarée grande cause nationale pour l'année 2010. Mais qu'en est-il aujourd'hui des moyens alloués à la lutte contre ces violences ? Les associations en charge d'apporter une réponse juridique, sociale et de soutien psychologique sont très inquiètes aujourd'hui concernant les moyens qui leur sont alloués. En effet, les campagnes de sensibilisation contre les violences, la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes ont créé de véritables espoirs et notamment permis à des femmes victimes de passer le cap de la honte en sollicitant encore plus que les autres années l'aide des pouvoirs publics. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les associations peuvent espérer recevoir en 2011 les moyens nécessaires à un travail efficace de terrain conforme à la volonté du législateur.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92328

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11894

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)